



Noël au Village 2019

Formulaire d'inscription

Date : Dimanche 8 décembre 2019, à 13h



Informations importantes

- Avant de compléter votre inscription, nous vous demandons de prendre connaissance des règlements et directives du défilé en annexe de ce formulaire d'inscription.
- Toutes les sections du formulaire d'inscription sont à compléter.
- Le comité de Noël au Village se réserve l'exclusivité des personnages suivants : Fée des Étoiles, Mère Noël et du Père Noël.
- Acheminer votre inscription et votre paiement selon les consignes inscrites à la section 3 du présent formulaire.
- Le formulaire d'inscription doit être acheminé, **AVANT le 30 novembre 2019** par courriel noelauvillage@live.ca - ou par la poste à l'attention de :

Noël au Village
557 rue Leblanc
Nouvelle-Ouest (Québec) G0C 2G0

SECTION 1 : Renseignements sur le (s) participant (e) s :

Nom de l'organisme ou de l'entreprise : _____

Personne-ressource : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____

Téléphone (le jour) : _____ Téléphone (le soir) : _____

Téléphone (cellulaire) : _____ Courriel : _____

Afin de faire la promotion de votre organisme/entreprise - Inscrivez ici les informations à l'attention de notre équipe d'animation du défilé. Ces informations seront transmises au public lors du défilé :

SECTION 2 : Catégories

Veillez remplir la catégorie qui vous concerne

A) Char allégorique

Nombre de véhicules décorés (*max. 2*) : _____ Musique : Oui Non
Nombre de participant-e -s : _____

Longueur du ou des char-s (*avec le véhicule remorqueur*) : _____

Description du ou des char-s (véhicule utilisé pour tracter le char allégorique, éléments déco, thème, accessoires, etc.) :

B) Groupe de marcheurs avec ou sans musique

Nombre de participant-e-s : _____

Musique : Oui Non

Description du groupe : (type musique/d'instruments, costumes, thème, accessoires, etc.) :

SECTION 3 : Droits d'inscription

Paiement des droits d'inscription :

- 25\$ pour les individus, coopératives et les organismes sans but lucratif.
- 50\$ pour les entreprises/commerces/institutions publiques.
- Gratuité pour les commanditaires inscrits au plan de visibilité de l'édition.

Les droits d'inscription s'acquittent de trois façons :

- ↪ Par chèque : libellé à l'ordre de Noël au Village et acheminer par la poste à l'adresse : 557 rue Leblanc, Nouvelle-Ouest (Québec) G0C 2G0.
- ↪ En espèce : À remettre à une personne du comité de Noël au Village.

↳ Par Accès D, via l'option « virements entre personnes Desjardins ». Vous devrez tout d'abord **ajouter Noël au Village à vos bénéficiaires** avant de pouvoir effectuer votre virement. Pour ce faire, vous n'avez qu'à cliquer sur votre **onglet VIRER**, sur **virements entre personnes Desjardins**, puis sur **ajouter un bénéficiaire**.

- À l'identification du bénéficiaire, vous inscrivez Noël au Village
- Raison du virement, inscrivez INSCRIPTION 2018 et le nom de votre entreprise ou organisme.
- Votre virement se fera dans le compte de Noël au Village, les chiffres suivants sont à inscrire :
Transit : 40018
Numéro d'Institution : 815
Folio : 0720334
- Puis ensuite cliquer sur valider.
- Retourner sur : « faire un virement » et effectuer votre virement en ajoutant votre montant à la ligne de Noël au Village et suivez la procédure.

SECTION 4 : Accord d'inscription

Avis à tous les participants à la Parade de Noël au Village

Il incombe à tous les demandeurs de s'occuper de l'assurance de leurs participants de même que de leurs véhicules et de leurs chars allégoriques, le jour du défilé, soit le dimanche 8 décembre 2019.

Seul le demandeur est responsable de toute blessure et de tout dommage à la propriété causée par ses participant-e-s, ses véhicules et ses chars allégoriques. Le comité de Noël au Village se dégage de toutes responsabilités à cet égard.

Je, soussigné(e) _____ (le demandeur), ai lu cet accord, ainsi que les règlements de la parade, les directives du départ, les directives de l'arrivée et j'en comprends les conditions.

Je signe le présent accord en toute connaissance de sa signification. (*Veillez signer l'accord ci-dessous pour confirmer avoir bien reçu ces renseignements. Puis, retournez-le avec votre formulaire d'inscription à l'adresse du comité « Noël au Village » mentionnée à la page 1.*)

Nom du groupe ou de l'organisme : _____

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date

Noël au Village 20189

**Date d'échéance pour soumettre votre formulaire
d'inscription : Le samedi 30 novembre 2019**

Annexe

Règlements et directives **Noël au Village**



Règlements et directives de la parade

1. Tous les chars allégoriques doivent être décorés et éclairés de façon appropriée pour Noël.
2. Seule la **musique de Noël et du temps des fêtes** doit être jouée ou chantée sur les chars. Toutes autres musiques en lien avec la thématique de votre inscription seront acceptées.
3. Le comité de Noël au Village se réserve l'exclusivité des personnages suivants : Fée des Étoiles, Mère Noël et du Père Noël.
4. Des marcheurs peuvent distribuer des bonbons ou des cadeaux gratuits, mais cela ne doit pas ralentir le rythme du défilé.
5. Des directives supplémentaires, relatives au bon déroulement du défilé, vous seront données sur place par l'équipe de sécurité de Noël au Village.
6. L'inobservation des règlements de la parade peut entraîner l'interdiction de participer.

Chars allégoriques et véhicules

1. Tous les conducteurs doivent avoir un permis de conduire valide, une assurance appropriée et respecter les règles et le code de la sécurité routière.
2. Pour les chars allégoriques ayant des participant-e-s sur les chars, prévoir des barrières (garde de corps de sécurité) tout le tour du char allégorique. Ces participant-e-s devront rester en place pendant la durée du défilé et adulte doit surveiller les enfants qui s'y trouvent, s'il y a lieu.
3. L'utilisation d'avertisseurs (ex. avertisseur à air comprimé, klaxon conventionnel) est interdite.

Directives pour le départ du défilé *(stationnement prévu pour le départ)*

1. Tous les participant-e-s doivent se présenter **au plus tard à 12h00 dans le stationnement attitré** pour le départ du défilé situé au **577 rue Leblanc**. Le défilé débutera à 13h.
2. À votre arrivée, une personne vous donnera les consignes à respecter et votre numéro de stationnement.
3. Seuls les chars allégoriques et les véhicules de soutien seront permis au départ du défilé.

4. Aucun dépassement entre les chars ne sera toléré durant le défilé. Votre vitesse devra suivre le rythme exigé (consignes).
5. L'espacement exigé entre les chars devra être respecté tout le long du parcours pour assurer la sécurité des participant-es.

Fin de la parade

1. Le défilé (une distance de 1 km) se terminera à l'emplacement des cônes orange, soit au **656 Chemin du Village Allard**.
2. Arrivée sur place, des bénévoles à la sécurité vous donnerons les consignes de stationnement.
3. Les chars allégoriques devront demeurer au 656 Chemin du Village Allard, et ce, jusqu'à l'arrivée du dernier char allégorique.

Renseignements additionnels

Si nous devons apporter un changement ou une mise à jour à l'itinéraire du défilé, vous en serez informé dès que possible. L'ordre de l'emplacement des chars allégoriques sera établi par les responsables présents sur place le jour du défilé.

Merci de votre participation !

Pour informations, questionnements : Véronique Allard (418-364-2007) noelauvillage@live.ca

Sites Web du défilé de Noël au Village :
<https://www.nouvellegaspesie.com/loisirs-culture/noel-au-village/>

Facebook: <http://fb.me/noelauvillage>

Noël au Village *8 décembre 2019 à 13h*

Noël au Village est une activité marrainée par la Municipalité de Nouvelle.

